

## PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

13 janvier 2024

Convocation du mardi 2 janvier 2024

### Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, Mme RAVAT Evelyne, M. NOEL Vincent, Mme SALIN Myriam

### Membre Absent :

M. JARZAB Johnny,

### Absent excusé :

Monsieur SAEZ Gildas donne pouvoir à Madame BOISSON Véronique

### Ouverture : 9h00

Secrétaire de séance : Madame BOISSON Véronique

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**
- **DÉLIBÉRATION RECIA CONVENTION DE DEPLOIEMENT DES SERVICES D'E-ADMINISTRATION**

Le **Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive)**, associe l'État, la Région Centre-Val de Loire, les Conseils Départementaux du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, les Universités de Tours et d'Orléans, l'INSA Centre Val de Loire, plusieurs centaines de Communes et d'EPCI, et différentes structures publiques et privées qui portent des missions de service public.

Toutes ces entités se regroupent pour emmener ensemble des actions, mutualiser des moyens, agir dans la meilleure coordination, dans le domaine du numérique.

Créer en 2003, GIP a trois missions principales :

1. Être un centre de ressources et de compétences régional autour de numérique,
2. Contribuer à l'animation de la communauté régionale TIC,
3. Être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services,

### **Modalités financières :**

La contribution annuelle pour les outils d'E-Administration à la date de la signature de la convention est fixée à 312€

### **Durée de la convention :**

La convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'à la fin de l'année civile N+1,

Cette durée sera obligatoirement rallongée si l'entité bénéficiaire souscrit à des services complémentaires par voie d'avenant ou convention additionnelle portant sur une durée différente et ce afin de faire correspondre la durée de la convention avec ses avenants et conventions additionnelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,  
A l'unanimité **ACCEPTE** la convention,  
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches.

- **DÉLIBÉRATION RECIA CONVENTION RGPD**

Depuis le 25 mai 2018, date de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les organismes publics doivent nommer un délégué à la protection des données (Data Protection Officer -DPO) et se mettre en conformité avec les obligations prévues par la législation en matière de protection des données à caractère personnel et notamment :

- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD »
- La Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « LIL »

La désignation d'un DPO auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL) est obligatoire pour tous les organismes publics conformément à l'article 37§1-a) du RGPD.

Cela constitue la première action de mise en conformité de l'entité bénéficiaire. A partir de la date de signature de la convention, le GIP procédera aux formalités nécessaires auprès pour être enregistré comme DPO de celle-ci.

La mise en conformité est une démarche sur le long terme. C'est pourquoi la présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

- Contribution financière :

Le montant de la contribution financière annuelle est de 500€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,  
A l'unanimité **ACCEPTE** la convention,  
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches.

- **DÉLIBÉRATION FAUCHAGE 2024**

Une convention fauchage avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est en cours pour 3 fauchages par an avec remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,  
A l'unanimité **ACCEPTE** la convention fauchage  
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches.

- **DELIBERATION CITEOS**

L'éclairage public et des travaux de relamping ceci sur l'ensemble des voies de la commune.

Ces travaux nécessiteront des interventions avec fourgon de liaison et Nacelle l'emprise des travaux sera réduite au maximum sans pouvoir dépasser une demi-chaussée.

Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'Institution Interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvé par arrêté du 06 novembre 1992 (Livre I, huitième partie :

La présente délibération permanente est valable notamment pour tous les chantiers dans la mesure où ceux-ci ne nécessitent pas de dévier la circulation. Les travaux nécessiteront des interventions avec fourgon de liaison et Nacelle, l'emprise des travaux sera réduite au maximum sans pouvoir dépasser une demi-chaussée.

Concerne uniquement les travaux ne dépassant pas une durée de 24 heures.  
Concerne uniquement les travaux ne nécessitant pas de déclaration d'intention de commencement de travaux.

La présente autorisation est accordée pour une durée d'un an, soit du 1<sup>ER</sup> JANVIER au 31 décembre renouvelable.

Quel que soit le chantier, les agents de l'entreprise CITEOS travaillant sur le chantier devront être en possession du présent arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la délibération permanente de l'entreprise CITEOS.

- **DELIBERATION TARIFS SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMARD**

Le Conseil Municipal, après délibéré,  
**DECIDE** que les tarifs 2024 sont les suivants :

**Tarif période du 16 mars au 14 octobre :**

LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
WEEK-END	155 €	235 €	300 €
JOURNEE	105 €	155 €	300 €
ANNUELLE POUR MOUV SOLIDAIRE	150 €		

**Tarif période du 15 octobre au 15 mars :**

LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
WEEK-END	175 €	255 €	300 €
JOURNEE	115 €	165 €	300 €
ANNUELLE POUR MOUV SOLIDAIRE	150 €		

**TARIF VAISSELLE :**

PERSONNES	TARIFS
30	20 €
50	30 €
80	50 €

Forfait ménage : 100 €

Toute casse sera facturée de la manière suivante :

- Assiettes, verres, flutes, saladiers : 3€
- Tasses, couvert : 1€

• **DELIBERATION TARIFS CIMETIERE 2024**

Madame le Maire, propose que les tarifs suivants :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétué
CONCESSION	50 €	100 €	130 €	250 €
COLUMBARIUM	300 €	500 €	800 €	
CAVURNE	300 €	600 €	800 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré, **APPROUVE** les tarifs 2024.

Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

• **DELIBERATION TARIF PECHE 2024**

Le Maire propose de laisser le prix du ticket de pêche à 5.00 € pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** le prix du ticket.

• **INVESTISSEMENT 2024**

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

Les investissements prévus pour 2024 :

1. Installation, fourniture et pose de drain  
Entreprise VAUVELLE  
Un coût de 9 728.80 HT soit 11 674.56 TTC
2. Achat broyeur  
ÉQUIP JARDIN  
Un montant de 2 491.10€ HT soit 2 989.32€ TTC
3. Achat panneaux virage pour la route de la Cour, brides, et supports  
Entreprise Challenger  
Un coût de € 275€HT soit 315.60€ TTC
4. Achat abri de bus  
COFRADIS  
Un coût de 1 795.00€ HT soit 2 154€ ttc
5. Achat panneau annonce investissement de Département  
PANO SIGN SERVICE  
Un coût de 146.10€ soit 175.32€TTC

**Sollicite** l'octroi d'aides.

**Charge** Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions ;

- **INFORMATONS DIVERSES**

- Nettoyage des grimpants sur les murs du cimetière voir avec monsieur DAGONEAU.
- Vœux du Maire le 28/01/2024, Madame le Maire demande la présence de tous les conseillers
- Monsieur DAMIANI demande à disposer les tables autrement, pour le gouter de Noel c'est trop compliqué de circuler essayi à faire.
- 13 et 14 juillet fête à prévoir car pas de spectacle subventionnable à ces dates
- Volets mairie : faire une demande de devis à Alexandre Fux.
- Défilé du 8 mai, Bernard fera le guide suite à l'absence de Gregory.

- **TOUR DE TABLE**

Madame BOISSON :

Absente du 5 au 12 mai 2024.

Demande faite par plusieurs personnes, de refaire les ateliers créatifs, si accord 1 fois par trimestre, faire un courrier à distribuer pour l'inscription.

Faire monter l'abri à l'étang au plus tard début mai car concours de pêche le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Monsieur DAMIANI :

Il faudra remettre des poissons blancs type gardons dans l'étang.

Massif de fleurs à nettoyer.

Mettre panneau vidéoprotection

Messieurs DAMIANI et SAEZ :

Il faut absolument démousser, et prévoir l'achat d'un balai spécial.

Monsieur DAMIANI :

Il faudrait voir avec l'employé communal pour faire des bacs à fleurs à mettre devant les barrières du square Becquerel et supprimer les petites jardinières.

Fin de séance 10H30

Secrétaire  
De séance

Maire